



**MAIRIE DE LANTENNE VERTIERE
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 juin 2020**

L'an deux mille vingt, le 26 juin à 20h00, les membres du conseil municipal de la commune de Lantenne-Vertière se sont réunis sous la présidence de Monsieur Thierry MALESIEUX, le Maire.

Présents : Thierry MALESIEUX, Geneviève MAILLET-GUY, Gilles DECURE (a pouvoir de René FASSET), Christophe LEMONIER (a pouvoir de Marylène DURO), Robert DEBERNARD, Laetitia CLERC, Cédric SIMON, Katia ODILLE, Françoise LAZERAT, Christian TRIVELLIN, Claude RICHARD-CANTENOT, Emmanuelle DEVILLERS, Patrick RAMEY,

Secrétaire de séance : Gilles DECURE

I VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 :

1°) BUDGET COMMUNAL :

Total des dépenses de fonctionnement : 1 464 996,43 €

Recettes de fonctionnement : 533 683 €
+ excédent reporté : 1 029 089,90 €

Total des recettes de fonctionnement : 1 562 772,90 €

Dépenses d'investissement : 1 373 652,43 €
+ déficit reporté : 27 763,41 €

Total des dépenses d'investissement : 1 401 415,84 €

Total des recettes d'investissement : 1 401 415,84 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget communal.

II NOMINATION DES DELEGUES AUX SYNDICATS :

SIVOS : - titulaire : Katia ODILLE
- suppléant : Patrick RAMEY

Syndicat de la perception de St-Vit : - titulaire : Geneviève MAILLET-GUY
- suppléant : Robert DEBERNARD

Défense : Robert DEBERNARD

III NOMINATION DES COMMISSIONS :

- Appel d'offres : - titulaires : Thierry MALESIEUX (titulaire de droit), Christian TRIVELLIN, Christophe LEMONIER, Françoise LAZERAT
- suppléants : Claude RICHARD-CANTENOT, Laëtitia CLERC, Patrick RAMEY

Pour les autres commissions (développement durable, service à la personne et urbanisme) les membres du conseil municipal sont invités à réfléchir et à communiquer ultérieurement leur choix pour intégrer ces commissions.

IV DELEGATIONS DES CONSEILLERS AU MAIRE :

Au vu des textes du code général des collectivités territoriales "Article L2122-22", le maire peut par délégation municipale être en charge pour la durée de son mandat :

- de passer des contrats d'assurance
- d'encaisser les chèques d'assurance
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges
- de fixer les rémunérations et de régler les frais et les honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts

Le conseil municipal accepte ces délégations à l'unanimité.

V RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DE LA CCID :

A la demande de la Direction Générale des Finances Publiques, le conseil municipal a établi une liste de proposition comportant 24 noms parmi lesquels la Direction Générale des Finances Publiques choisira 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

VI DISSOLUTION DU CCAS :

Le CCAS est désormais facultatif dans les communes de moins de 1500 habitants. Il peut être dissous par simple délibération du conseil municipal. Cette possibilité est issue de la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (la loi NOTRE).

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité la dissolution du CCAS à compter du 1^{er} juillet 2020.

VII AVENANT TRAVAUX RUE DU CHARMOT : POTEAU INCENDIE

Le conseil municipal accepte par 14 voix pour et une voix contre l'installation d'un poteau incendie rue du Charmot pour un montant de 10615.34 € TTC.

VIII CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE CARRELAGE DE LA SALLE DES FETES :

Le dossier sera reprogrammé lors du prochain conseil.

IX CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA MISE EN PLACE DE CAVES-URNES :

Suite à la présentation de trois devis, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise Pompes Funèbres de Franche-Comté pour un montant de 2900 € TTC.

X PRIX DES CAVES-URNES :

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer à 483 € le prix d'une cave-urne à compter du 1^{er} juillet 2020.

XI ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS : RUE DE LA CITADELLE :

Le projet d'enfouissement des réseaux d'électricité, éclairage public et génie civil de télécommunication qui sera fait par le SYDED pour la rue de la Citadelle est approuvé à l'unanimité. Montant des travaux avant aide financière : 248750 €.

XII BAUX RURAUX :

Suite au départ en retraite d'un agriculteur fin d'année 2020, des reprises de parcelles appartenant à la commune se feront sur Lavernay, La Fan et les Journaux. Concernant cette dernière parcelle a été voté un bail « contrat de prêt à usage » par 12 voix pour et une abstention (Décuré Gilles et sa procuration n'ont pas pris part au vote).

XIII QUESTIONS DIVERSES :

- Le coût d'une borne pour les voitures électriques est de 6315 € et 13000 € pour les travaux
- Travaux été par les jeunes : il est décidé de mettre en place deux semaines de 4 jour en juillet (du 20 au 31 juillet).
- Le principe de la carte jeune à 0 € est évoqué pour cette année
- Terrain multisports : les travaux de la plateforme sont terminés et le montage de la structure est prévu pour fin juillet.

La séance est levée à 23h30.

